

Meaux, le lundi 29 mars 2021

L'Inspecteur de l'Éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves
de l'école élémentaire communale
77840 CROUY SUR OURCQ



Objet : Respect du protocole et allégations mensongères sur les réseaux sociaux

Mesdames et messieurs les parents d'élèves

Circonscription de Meaux Nord

Affaire suivie par :
Gilles PINARD

T : 01 64 33 73 26
F : 01 64 33 85 93

Courriel
Ce.0771820k
@ac-creteil.fr

Cité administrative
ZAC du Mont Thabor
77100 Meaux

[http://
ien-meaux-nord.circo.ac-creteil.fr](http://ien-meaux-nord.circo.ac-creteil.fr)

J'ai pris connaissance de la teneur des échanges qui ont eu lieu ce dimanche sur les réseaux sociaux, échanges relevant davantage de la désinformation et de la diffamation que de la réelle envie de contribuer à la sécurité des élèves. Je souhaite donc rappeler quelques éléments essentiels :

- la déclaration nous est parvenue le vendredi 26 mars : le protocole du 27 mars n'entrant en vigueur que le 29 mars n'avait pas à être engagé et il n'y a pas, à ma connaissance de rétroactivité en réglementation française. La classe n'avait donc pas à être fermée.
- le protocole nous oblige à avertir les parents des autres élèves qu'un cas de COVID est survenu dans l'établissement. En revanche, s'agissant d'éléments médicaux, ils sont couverts par le secret médical. Seule la famille du cas confirmé peut décider de faire connaître sa situation. L'école ne peut en aucun cas mentionner ni le nom, ni la classe concernée.

Les échanges qui ont eu lieu et dont les copies d'écran attestent la réalité laissent penser que le protocole n'est pas respecté, pas plus que les consignes gouvernementales.

Ceci est absolument faux, mensonger et fallacieux, met en doute l'investissement et la probité des enseignants, de la directrice et de moi-même. Je rappelle que la Loi punit sévèrement les paroles, gestes ou attitudes de nature à porter atteinte à un fonctionnaire dans l'exercice de sa mission de Service Public (*Art 433-5 du Code pénal*). Ces échanges sont assurément qualifiables de la sorte, punis par la Loi.

Je souhaite leur gravité en soit identifiée et que leurs auteurs s'interdisent à l'avenir toute récidive.

G. Pinard

